



Possibilites pour rester legalement en france - nationalite us

Par **nairod_old**, le **25/09/2007** à **22:55**

Bonjour,

Ma compagne est entree en juillet sur le territoire francais avec un passeport valide en beneficiant du programme d'exemption de visa (donc visa touristique).

J'ai ensuite retire un dossier de mariage a la mairie de ma commune mais comme certaines pieces etaient a completer, cela a pris plus de temps que prevu et nous n'allons finalement pouvoir nous marier que d'ici deux semaines.

Je precise que j'ai vecu aux etats unis avec ma compagne pendant 2 sejours de trois mois durant l'annee precedente.

Une enquete sur nous a ete demandee par le procureur et nous nous sommes presentes a l'hotel de police. Le capitaine de police a verifie que ma compagne se trouvait bien en situation reguliere et etait entree legalement sur le territoire. Depuis, plus de nouvelles, ce qui est dapres ce que j'ai compris. bon signe, puisque cela signifie qu'en theorie le Procureur de la Republique ne s'oppose pas a notre mariage.

Le bureau des etrangers de la prefecture de la Gironde nous a dit que les 2 seules possibilites pour que ma compagne puisse rester plus longtemps que les 3 mois du visa touristique et donc obtenir un visa long sejour sont :

- qu'elle reparte aux Etats Unis pour demander un visa long sejour.
- que l'on aille en Angleterre a l'issu des 3 mois pour qu'elle fasse tamponner son passeport et ainsi obtenir 3 mois de plus en france. A l'issu des 6 mois on pourrait alors justifier de 6 mois

de vie commune et elle pourrait obtenir un visa logn séjour.

Afin de ne pas être séparés de nouveau, nous comptons opter pour la seconde solution, cependant j'ai lu il y a quelques jours que l'article qui permettait à un étranger d'obtenir un visa logn séjour après 6 mois de résidence en France avait été abrogé lors du passage de la dernière loi de test ADN sur les étrangers.

Pouvez-vous s'il vous plaît d'une part confirmer ces informations et d'autre part me conseiller sur les possibilités que nous avons afin que ma compagne puisse rester avec moi pendant au moins 2 ans (jusqu'à la fin de mes études) ?

Merci d'avance pour l'attention que vous portez à notre cas.